



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mortalité infantile

Question au Gouvernement n° 527

Texte de la question

MORTALITÉ INFANTILE

Mme la présidente . La parole est à Mme Murielle Lepvraud.

Mme Murielle Lepvraud . Monsieur le premier ministre, depuis 2020, le taux de mortalité infantile en France ne cesse d'augmenter, atteignant aujourd'hui 4,1 décès pour 1 000 naissances. Ainsi, 2 800 bébés perdent la vie avant leur premier anniversaire et 70 % d'entre eux meurent à la maternité ; la France se retrouve au vingt-troisième rang sur les vingt-sept de l'Union européenne alors qu'elle était parmi les premiers il y a vingt-cinq ans. Ce chiffre alarmant peut être mis en parallèle avec la fermeture progressive des petites maternités : en cinquante ans, 75 % d'entre elles ont disparu, et le dernier rapport de l'Académie de médecine recommande encore d'en fermer 111 qui réalisant moins de 1 000 accouchements par an, soi-disant pour des raisons de sécurité. *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* Vous accélérez donc les fermetures ! Pourtant, cette logique de rationalisation à outrance, qui transforme les hôpitaux en usines à bébés, a atteint ses limites : la surcharge des grandes structures hospitalières, le manque de suivi des prématurés et la dégradation des services de protection maternelle et infantile mettent en danger les mères et leurs bébés. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) M. Macron a appelé à un absurde réarmement démographique mais en même temps, il torpille les hôpitaux publics ! *(Mêmes mouvements.)*

Ne serait-il pas temps de stopper les fermetures de maternités pour garantir la sécurité des mères et de leurs bébés, mais aussi des soignants qui aspirent à redonner du sens à leur métier ? !

Par ailleurs, alors que le système de santé manque déjà de moyens, 1,1 milliard d'euros, initialement prévus pour l'assurance maladie, viennent d'être gelés par Bercy, sans explication sur cette réduction des moyens alloués aux dépenses de santé.

Merci à ceux qui n'ont pas voté la censure ! *(Mêmes mouvements.)*

Un député du groupe LFI-NFP . Quelle honte !

Mme Murielle Lepvraud . Dans un tel contexte, comment justifier de nouvelles restrictions alors que l'accès aux soins des femmes et des bébés est en jeu ? Quand et comment allez-vous prendre réellement en charge cette question de la mortalité infantile ? *(Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent vivement. – M. Sébastien Peytavie applaudit également.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles . Évidemment, je connais

le constat que vous venez de dresser sur la mortalité infantile dans notre pays et force est de reconnaître que, depuis dix ans, elle a augmenté. C'est d'ailleurs le sens de 4,1, l'ouvrage auquel vous faites implicitement référence dans votre question, qui met en avant plusieurs éléments, à commencer par la nécessité d'analyser les causes de la mortalité infantile entre zéro et vingt-sept jours. Ces causes sont plurielles et nécessitent d'aller plus loin dans l'appréciation des conditions de leur apparition. C'est le premier élément qui doit incontestablement retenir toute notre attention.

Vous évoquez par ailleurs des fermetures de maternité mais on sait bien, les experts le disent, que, dans une maternité qui effectue moins de 300 accouchements par an, il y a probablement un manque de pratique, d'où la nécessité de pouvoir articuler les réponses, sachant que la distance doit aussi être prise en compte : quand on vit à plus de quarante-cinq minutes d'une maternité, c'est un vrai sujet pour les femmes enceintes. C'est le deuxième élément.

Le troisième, sur lequel je veux insister, c'est l'organisation d'un triptyque composé de l'obstétrique, de la pédiatrie et de l'anesthésie.

Voilà ce que nous devons traiter pour pouvoir apporter des réponses concrètes à ce sujet des tout-petits.

Enfin, vous abordez la question de l'hôpital. je voudrais vous rappeler que nous avons augmenté l'Ondam hospitalier, donc la tarification des hôpitaux, à hauteur de 9 milliards cette année : plus 0,5 % pour l'hôpital public et autant pour l'hôpital privé. C'est un choix du premier ministre. C'était attendu et nous l'avons fait !

Mme la présidente . La parole est à Mme Murielle Lepvraud.

Mme Murielle Lepvraud . C'est ma troisième question au gouvernement à propos des maternités, et vous continuez à en fermer. Vous mettez en péril la santé des femmes et des enfants ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Sébastien Peytavie applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [Mme Murielle Lepvraud](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 527

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mars 2025